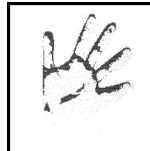




ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de janvier 2019
de la Section Académique du
SNETAA FO
23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac
snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

194



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial de Bénédicte Moulin (élue du SNETAA FO à la CAPA des PLP).
- p.2 et p3 : Mise en place de la nouvelle CAPA des PLP ; Déclaration du SNETAA FO
- p.4 : Nouveaux élus et représentants du SNETAA FO : CAPA, CHSCTA (sous logo FNEC FP) ; GT Contractuels Enseignants. Représentants à la Commission de Réforme

Le SNETAA FO plus que jamais présent à vos cotés

Merci de votre confiance en 2018 et bonne année pour 2019.

Les résultats des dernières élections professionnelles à la CAPN et à la CAPA des PLP et également pour les enseignants contractuels ont conforté notre syndicat le SNETAA FO, dans ses positions et dans ses mandats.

L'équipe des commissaires paritaires conduite par Henri Lalouette pendant ces dernières années a été performante et a bien défendu les dossiers des collègues lors des groupes de travail et des CAPA, portant aussi bien sur les mouvements inter et intra que sur l'évolution des carrières.

Merci à eux et merci à ceux qui ont accepté de poursuivre cette tâche à mes côtés. Je souhaite aussi la bienvenue aux 3 nouveaux commissaires paritaires et la nouvelle représentante des non titulaires qui ont rejoint l'équipe et qui seront à votre écoute jusqu'à mi-juillet, date des dernières réunions pour le mouvement intra titulaires, stagiaires et contractuels.

Cette nouvelle équipe est représentative de l'implantation du SNETAA FO dans notre académie puisque, tous les départements sont présents, puisque tous les établissements relevant des PLP sont représentés, de l'EREA à la SEGPA en passant par la SEP et le lycée professionnel. Notre représentativité est aussi perceptible avec des élus de toutes disciplines PLP.

Aujourd'hui nous sommes tous conscients de l'importance de ces commissions, et l'idée du ministère de supprimer ces CAPA n'est pas acceptable. En effet chaque année le travail des commissaires paritaires a permis de corriger des oublis ou des erreurs de l'administration, de faire valoir les droits de tous et de chacun donnant la possibilité aux collègues d'obtenir des aménagements par rapport au projet initial des services, bref de garder de l'humanité et de la justice face aux différents algorithmes de l'Administration.

Notez que dans chaque département un représentant SNETAA à la commission de réforme vous représente et peut vous aider à suivre votre dossier pour faire valoir vos droits en matière d'accident du travail, d'ITT, de maladie et de demande anticipée de départ à la retraite. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

Tout ce travail ne serait pas possible sans votre soutien, adhérents du SNETAA, sans les remontées des correspondants locaux sur l'activité et l'évolution de leurs établissements et leurs relations avec l'Administration. C'est pourquoi en ce début d'année, je tiens à vous présenter tous mes vœux et aussi à souhaiter un avenir passant par le développement de la voie professionnelle publique et laïque. Une formation qui est une voie de réussite pour les jeunes qui nous sont confiés.

Merci à toutes et à tous, pour votre confiance renouvelée,
La Rochelle le 18 janvier 2019, Bénédicte MOULIN ,
Elue du SNETAA FO à la CAPA des PLP

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne <http://www.snetaa.org>

Déclaration du SNETAA FO, CAPA des PLP Académie de Poitiers, mardi 8 Janvier 2019, portée par Bénédicte Moulin.

Monsieur le Recteur, mesdames et messieurs les membres de cette commission,

Tout d'abord les commissaires paritaires du SNETAA-FO de l'académie de Poitiers, tiennent à présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2019, à tous les membres de cette commission et souhaite voir la formation professionnelle sous statut scolaire se développer en lycée professionnel.

Si cette déclaration n'est pas aujourd'hui lue par Henri Lalouette, comme c'était le cas depuis plusieurs années, c'est qu'il a été appelé vers d'autres fonctions. Une nouvelle équipe de commissaires paritaires poursuivra l'accompagnement des collègues dans le dialogue avec vos services, comme le SNETAA a toujours su le faire.

Au lendemain des élections professionnelles qui ont conforté, une nouvelle fois le SNETAA-FO, comme le 1^{er} syndicat de l'enseignement professionnel au niveau national et qui ont aussi confirmé son ancrage sur le plan académique avec des collègues qui nous ont fait confiance et ils sont plus nombreux qu'en 2014 - il nous semble important de rappeler que le vote électronique, émanation des accords de Bercy de 2008, dont notre fédération la FNEC-FP-FO n'est pas signataire, ce vote dématérialisé, ne permet pas une participation des plus accrues aux scrutins et ce sans évoquer les multiples dysfonctionnements du serveur.

En ce début d'année, nos pensées sont tournées vers la réforme de la voie professionnelle. Cette réforme qui n'est pas la notre. En restant autour de la table des négociations cet été, le SNETAA-FO a obtenu :

- le maintien des PFMP en classe de seconde, alors que d'autres voulaient les voir diminuer ou totalement disparaître,
- la limitation des heures d'AP au profit des heures d'enseignement disciplinaire,
- des DGH à l'identique pour la rentrée 2019,
- le maintien de l'éducation nationale dans l'écriture des nouveaux référentiels.

Mais aujourd'hui, le compte n'y est pas et lors de notre rencontre avec le ministre le 19 décembre 2018, nous lui avons rappelé les points suivants :

- la demande d'un moratoire sur la fermeture des sections GA et des négociations académiques sur l'offre de formation,
- notre refus des Secondes avec les familles de métiers,
- des preuves sur l'engagement du ministère sur l'ouverture de places en BTS en LP dès la rentrée 2019.

Cette réforme dont le Bulletin officiel du 3 janvier 2019 vient de présenter les grilles horaires nous inquiète quant à sa philosophie et à sa mise en place. En effet, les mandats que portent le SNETAA FO sont ceux d'un enseignement dans un lycée professionnel sans mixité des publics, où l'apprentissage avant le niveau III n'est pas envisageable. Un lycée où les élèves peuvent étudier dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, Monsieur le Recteur, la réforme de la voie professionnelle semble avoir oublié ce qu'est le lycée professionnel. Cette spécificité qui fait que nous accueillons dans nos établissements des élèves du CAP au BTS pour en faire des professionnels. Ils se préparent grâce à l'enseignement qui leur a été dispensé et à leur PFMP leur métier et le diplôme choisis. Ils ne sont pas seulement de futurs salariés pour un emploi sur poste de travail. Le Lycée Professionnel prépare aussi à la mobilité professionnelle des jeunes qui nous sont confiés.



(suite de la page 2)

S'il y a nécessité à reformer, au SNETAA-FO voilà ce qui nous semble important : travailler en amont pour permettre à des collégiens en réussite ou non de choisir le lycée professionnel avec un parcours professionnel diplômant comme un catalyseur d'avenir, d'itinéraire de réussite aux examens et à l'emploi.

A la veille des congés de fin d'année, des informations sont arrivées dans nos établissements, excusez moi l'expression, mais presque sous le manteau, en catimini, et dans tous les cas terriblement anxiogènes pour les collègues. Notre organisation syndicale, s'est d'ailleurs étonnée en constatant que ces discussions n'avaient pas lieu lors des conseils d'administration mais seulement entre le Rectorat, la direction des services départementaux et les proviseurs, et ce à la veille des vacances. En effet, il semblerait que l'académie de Poitiers envisage de fermer un certain nombre de classe de GA sur notre territoire.

Au SNETAA-FO, nous avons entendu les déclarations ministérielles évoquant la fermeture de 50 % des GA au niveau national. Nous avons aussi entendu le ministre dire clairement qu'il n'y aurait aucune suppression de postes à la rentrée 2019.

Comment cela va-t-il être possible, notamment dans notre académie, si les moyens ne sont pas donnés aux lycées professionnels ? Comment envisager cette rentrée sans perte de poste ?

C'est pourquoi le SNETAA-FO restera vigilant et demandera au Ministère et pour ce qui nous concerne aujourd'hui au Recteur, de tenir ces engagements.

Et puis, aux vues des propositions, rares sont celles qui mettent en parallèle des ouvertures. Pourtant le ministère a rappelé le parcours du CAP au BTS en évoquant la création de CAP 1 an et de CAP 3 ans, permettant ainsi aux collégiens de mettre en place, non pas par défaut mais par véritable choix, une orientation réussie, passant par des formations de proximité. Les familles de nos élèves n'ont pas toutes les moyens de financer un internat et notre académie reste rurale. Nous savons aussi que la mobilité et l'autonomie ne font que très rarement partie du bagage de ces élèves au sortir de la classe de 3ème.

Qu'en est-il de l'orientation en Lycée Professionnel si l'on diminue les capacités d'accueil ?

Comment annoncer maintenir l'excellence du Lycée Professionnel si l'on ferme des structures ?

Quid de l'avenir des collègues de GA , et à plus ou moins long terme de ceux dont la diminution des horaires va mettre en péril le poste ? Quels dispositifs leur proposera-t-on ? C'est cela dont il est question aujourd'hui : de l'avenir des PLP, de leur statut et de l'avenir des jeunes de notre pays.

La voie scolaire en Lycée Professionnel s'est construite en plus de 60 ans. Elle a sa propre logique et ses missions ne sont pas celles dévolues à l'apprentissage. Elle doit permettre aux élèves de réaliser un véritable choix d'orientation non dicté par des contraintes économiques locales voire régionales.

Et puis cette réforme ne peut faire oublier les dossiers plus anciens, et qui nous tiennent toujours à cœur, comme les propositions de mutations inter académique si insuffisantes pour les PLP désireux de changer d'académie et l'urgence de la revalorisation salariale.

Si la réforme de la voie professionnelle occupe et occupera le SNETAA-FO durant cette année 2019, il n'en reste pas moins, monsieur le Recteur et mesdames et messieurs les membres de cette commission, que le SNETAA-FO « syndicat revendicatif et responsable, qui ne se situe ni dans le refus, ni dans l'accompagnement » suivra de près les autres dossiers et restera au plus près des collègues pour que le lycée professionnel reste l'acteur majeur de la voie professionnelle, au sein d'une éducation nationale publique et laïque, gardienne des valeurs de la République. Je vous remercie pour votre écoute.



Vos commissaires paritaires académiques SNETAA FO

Commissaires Paritaires (Pour les PLP Titulaires ou Stagiaires)

MOULIN Bénédicte (17)	06 10 64 54 69	snetaa17@gmail.com
GARRIBOTTO Jean Paul (86)	06 59 31 10 53	snetaa.fo.86@gmail.com
GERMANEAU Jean-Luc (79)	06 04 01 13 87	germaneau.snetaa@gmail.com
BRUNEAU Christelle (16)	07 78 69 37 77	bruneausnetaa@gmail.com
ESPAGNAT Nicolas (17)	06 81 09 95 21	espagnat46@yahoo.fr
SOUDANT Sophie (17)	06 09 07 50 65	sophie.s48@hotmail.com
OLEINIK Catherine (86)	06 33 05 83 98	catherineoleinik@gmail.com
LAVERGNE Clémentine (17)	06 03 48 01 61	clementinelavergne@live.fr
Pour les Groupes de Travail concernant les Contractuels Enseignants (non titulaires)		
LEVALLOIS Marie	06 50 76 33 01	levalloismarie@gmail.com

Vos collègues du SNETAA FO membres des **Commissions de Réforme Départementales**
Représentants du syndicat dans les différents départements de l'académie.

Pour le 17 :

Titulaire : MOULIN Bénédicte, Lycée Doriolle, La Rochelle, snetaa17@gmail.com

Suppléant : AUDINET Séverine, Lycée Rompsay, La Rochelle, severine.audinet@orange.fr

Pour le 16 :

Titulaire : Patrick GOSSELIN, Jean Caillaud, Ruelle, patrick.b.gosselin@orange.fr

Suppléant : Jean Christophe LAMARQUE, Louis DELAGE, Cognac, jclamarque16@gmail.com

Pour le 86 :

Titulaire : Jean Paul Garribotto, EREA Mignaloux, snetaa.fo.86@gmail.com

Suppléant : Pierre Guillaume TEXIER, SEGPA collège RENAUDOT, snetaa.ash86@gmail.com

Pour le 79 :

Titulaire : MEUNIER Henriette, Haut Val de Sèvre, St Maixent, snetaafo79@gmail.com

Suppléant : Jean Luc GERMANEAU, Vinci, Bressuire, germaneau.snetaa@gmail.com

CHSCT Académique (mandaté par la FNEC FP)

Jean Christophe LAMARQUE, SNETAA FO, jclamarque16@gmail.com

Et toujours ...

Secrétaire Académique Henri LALOUETTE : 06 67 30 60 78 / 05 45 95 37 59 snetaa.poitiers@free.fr

Secrétaires Départementaux :

Stéphane CONTAMINES (16) 06 20 22 46 15 stephane.contamines@orange.fr

Bénédicte MOULIN (17) 06 10 64 54 69 snetaa17@gmail.com

Henriette MEUNIER (79) 06 04 13 60 21 snetaafo79@gmail.com

Sophie TEXIER (86) 06 89 96 51 91 stsophie.texier@gmail.com